

Deux textes musclés pour lutter contre l'insécurité

DÉLINQUANCE Après la loi sur les bandes, le député des A.-M., Eric Ciotti, est également le rapporteur de la loi sur la sécurité intérieure. Elles seront examinées cette semaine

Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppi 2). Un nom un peu barbare pour un texte qui va pourtant concerner tous les citoyens dans leur vie quotidienne en organisant, pour les années à venir, un des domaines auxquels ils sont le plus attachés : la sécurité des biens et des personnes. A la manoeuvre, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux et le député UMP, président du conseil général des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti⁽¹⁾, rapporteur du projet de loi. Ils prennent la suite d'un tandem qui a fait du chemin : Nicolas Sarkozy et Christian Estrosi avaient défendu la Loppi 1 en 2002. « Cette loi a

pour objectif de moderniser nos moyens d'actions matériels avec un développement des nouvelles technologies mais aussi nos moyens juridiques pour que notre arsenal soit plus adapté aux nouvelles formes de délinquance, explique Eric Ciotti. Depuis 7 ans la délinquance diminue en France grâce à l'action de Nicolas Sarkozy, d'abord comme ministre de l'Intérieur et aujourd'hui en tant que président de la République. Il faut poursuivre dans cette voie. Pour cela, il faut toujours avoir un coup d'avance car les délinquants et les criminels s'adaptent en permanence. » Le projet de loi, dont nous présentons les grandes lignes ci-dessous et ci-contraire, sera débattu mercredi en commis-

sion des lois avant d'être examiné par l'Assemblée nationale en séance publique à partir du 8 février.

Un autre texte dont Eric Ciotti est également le rapporteur, la proposition de loi sur les bandes violentes, est soumis, à partir d'aujourd'hui et pour la deuxième fois, aux députés.

A quelques semaines des régionales, les débats promettent d'être animés entre les tenants du renforcement de l'arsenal répressif pour lutter contre l'insécurité et ceux qui prônent une autre politique.

ERIC NERI

eneri@nicomatin.fr

(1). Il est également conseiller régional de l'UMP à la sécurité.



Eric Ciotti défendra à partir d'aujourd'hui la proposition de loi sur les bandes violentes examinée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale. Mercredi, ce sera le baptême du feu, devant la commission des lois, du projet de loi sur la sécurité intérieure. Il sera ensuite soumis à l'Assemblée le 8 février.

(Photo Franz Fernandes)

Autres dispositions

Agrèsion des personnes âgées

Renforcement des sanctions envers ceux qui commettent des atteintes à l'encontre des personnes vulnérables notamment des personnes âgées.

va déposer un

amendement afin d'instaurer une double obligation pour les parents et les présidents de conseils généraux qui ne pourront plus refuser de signer ce type de contrat.

Contrat

de responsabilité parentale

Une loi de 2006 instaure le Contrat de responsabilité parentale sous l'autorité des présidents de conseils généraux. Il est destiné à encadrer les familles dont les enfants sont en grand absentéisme scolaire. En cas de non-respect du contrat, les allocations familiales peuvent être suspendues. Eric Ciotti

Couvre-feu pour les mineurs

Le texte vient assouplir les effets de la jurisprudence qui en limite l'application dans la durée et géographiquement.

Cambréolages

Renforcement des sanctions contre les auteurs de cambriolages dans la mesure où ils constituent une violation de l'intimité du domicile.

Plus de moyens pour les « experts »

« L'élément principal de ce texte concerne le développement de la police technique et scientifique avec l'utilisation des nouvelles technologies au service de l'investigation » explique Eric Clotti. **Quelques exemples de ces évolutions :**

1. Les prélèvements des traces d'ADN, aujourd'hui réservés aux faits les plus graves, seront désormais possibles lors des vols de voitures ou des cambriolages par exemple. Ils seront envoyés au fichier national des empreintes génétiques qui compte aujourd'hui 1 200 000 empreintes. En élargissant les prélèvements, on augmentera le nombre d'empreintes (il devrait y en avoir autour de deux millions d'ici trois ou quatre ans). « On va ainsi accroître considérablement les taux d'élimination car les auteurs des crimes et des délits sont très souvent des récidivistes. »
2. L'utilisation des logiciels de rapprochement sera autorisée. Ils permettront de rassembler toutes les données que la police et la gendarmerie détiennent dans des fichiers qui sont aujourd'hui indépendants les uns des autres. « Quelqu'un arrêté pour un cambriolage ou un vol à la tire, par exemple, il y a une probabilité qu'il ait commis ailleurs d'autres délits. Ce type de logiciel permettra de le savoir. »

Mettre Internet sur écoute

Pouvoir mettre Internet sur écoute comme on le fait aujourd'hui pour une ligne téléphonique. C'est une autre des dispositions phares du projet de loi. « Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, le texte prévoit des procédures de captation de données informatiques sous le contrôle d'un

juge » explique Eric Clotti.

Caméras : le préfet pourrait

se substituer aux maires

Cette disposition permettra de mieux lutter contre la cybercriminalité : pédopornographie, escroqueries en ligne, infractions aux cartes bancaires, incitation au terrorisme, etc.

Voilà un autre élément qui ne va pas manquer de provoquer de vifs débats dans l'hémicycle. « Il y aura sans doute des dispositions, à travers des amendements du gouvernement, qui permettront au préfet de se substituer aux maires qui refusent d'installer dans certains lieux des systèmes de vidéo-protection. »

La loi sur les bandes violentes à l'Assemblée

Eric Clotti est le rapporteur d'un autre texte qui est examiné à partir d'aujourd'hui en deuxième lecture à l'Assemblée nationale : la proposition de loi renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public (dite loi sur les bandes

violentes). Là aussi, il a succédé à Christian Estrosi, rapporteur jusqu'à son entrée au

gouvernement. « Ce texte, voulu par le président de la République, a pour objectif de lutter contre un phénomène qui a conduit l'année dernière à 6 morts et 26 blessés graves lors d'affrontements entre bandes. On estime qu'il y a

environ 500 bandes sur le territoire national. »

Les grandes lignes : - Le seul fait d'appartenir à une bande avec l'intention de nuire devient un délit sanctionné par 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende. - Le port de la cagoule devient une circonstance aggravante en cas de violences.

- La lutte contre la violence scolaire :

« L'objectif est de sanctuariser l'école de la République contre la violence en créant un délit d'intrusion de personnes étrangères à la communauté éducative et en aggravant les sanctions contre l'introduction d'armes dans un lieu d'enseignement. »

Police municipale : des pouvoirs accrus

« Je vais déposer un amendement afin que la police municipale soit reconnue à sa juste place comme la troisième force de sécurité dans notre pays pour lutter contre la délinquance. Je souhaite aussi qu'on accroisse le pouvoir des polices municipales en confiant au directeur d'une police municipale qui a plus de 40 policiers municipaux sous ses ordres, le statut d'agent de police judiciaire (APJ). »

Le champ d'action des policiers municipaux sera alors élargi : « Ils pourront procéder à des contrôles d'identité sous couvert d'un OPJ (officier de police judiciaire), à des relevés d'identités (N.D.L.R. simples demandes de papiers), à des contrôles d'alcoolémie... »

Des pouvoirs accrus mais aussi un lien renforcé avec la police nationale et la gendarmerie. « Cette extension de compétences sera liée à des conventions de coordination avec l'État qui permettra aussi d'assurer un meilleur contrôle. »